

Arrondissement de Grasse

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
SOPHIA ANTIPOLIS**

Siège social:
Hôtel de Ville
BP 2205
06606 ANTIBES CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
SOPHIA ANTIPOLIS**

Séance du 19 février 2018

Effectif légal	Présents	Procurations + Absents
25	21	4

N° de la séance : 01

Objet de la délibération : DGA / DEAD -
Exercice de la compétence zones
d'activités économiques (ZAE) -
Modification du périmètre de la ZAE des
Trois Moulins

- Original
 - Expédition certifiée conforme à l'original
- Pour le Président,
Le Directeur Général des Services

Stéphane PINTRE

N° Enregistrement : BC.2018.041

Date de la convocation :
Le 13/02/2018

Certifié exécutoire compte tenu

de l'affichage
en date du **20 FEV. 2018**

de la réception s/Préfecture
en date du **20 FEV. 2018**

Pour le Président,
Le Directeur Général des Services



Stéphane PINTRE

L'an deux mil dix-huit et le 19 février à 16h00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, régulièrement convoqué conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Maison des Associations - 288, Chemin de Saint Claude à Antibes, sous la présidence de Monsieur Jean LEONETTI, Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Maire d'Antibes Juan-Les-Pins.

PRESENTS :

Jean LEONETTI, Michelle SALUCKI, Christophe ETORE, Guilaine DEBRAS, Michel ROSSI, Damien BAGARIA, Jean Pierre MAURIN, Richard RIBERO, Thierry OCCELLI, Eric MELE, Jean-Pierre MASCARELLI, Marguerite BLAZY, Roger CRESP, Alain ARZIARI, Gilbert TAULANE, Gilbert HUGUES, Jean-Paul ARNAUD, Richard THIERY, Claude BERENGER, René TRASTOUR, Joseph VALETTE

ABSENTS :

Lionnel LUCA, Jean-Bernard MION, Gérald LOMBARDO, Joseph LE CHAPELAIN

Monsieur LEONETTI,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi NOTRe) ;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

VU la délibération n°CC.2016.146 du Conseil Communautaire du 24 octobre 2016 portant prise de la compétence ZAE ;

VU la délibération n° BC.2017.235 du Bureau Communautaire du 18 décembre 2017 fixant le périmètre des ZAE situées sur la commune d'Antibes ;

Considérant que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite Loi NOTRe) a opéré à un renforcement des compétences de l'intercommunalité ;

Considérant que conformément à la loi NOTRe, par délibération du Conseil Communautaire n°CC.2016.146 du 24 octobre 2016, la CASA est devenue compétente en matière de ZAE - création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité économique à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Considérant que par délibération du Bureau Communautaire du 18 décembre 2017 le périmètre de la ZAE des Trois Moulins, à Antibes, a été fixé ;

Considérant que le secteur des Trois Moulins est un des espaces constitutifs de l'opération de renouvellement urbain et de développement dénommée « Sophia Antipolis 2030 » qui propose d'organiser des quartiers aux fonctions complémentaires dans un ensemble cohérent prenant en compte le potentiel naturel et paysager du site d'une part et les nouvelles formes de mobilité d'autre part ;

Considérant le principe d'aménagement établi sur la « Côte 121 », secteur stratégique prenant appui sur les fonciers publics mobilisables, reliant les secteurs des Trois Moulins, des Clausonnes, du Fugueiret et de Saint-Philippe, et constituant une véritable chaîne spatiale et programmatique cohérente où chaque lieu de vie doit être considéré comme le maillon d'une chaîne continue, venant affirmer son identité et sa spécificité au sein du territoire ;

Considérant que, dans cet ensemble, le secteur des Trois Moulins à Antibes peut permettre l'émergence à terme d'un nouveau quartier urbain mixte, accueillant notamment du logement, des activités tertiaires et sportives ;

Considérant que le périmètre de ZAE des Trois Moulins adopté par délibération du Bureau Communautaire du 18 décembre 2017 intègre un tissu d'activités économiques déjà constitué, mais aussi des espaces nouveaux de développement à restructurer et aménager dont une partie pourrait accueillir à terme de la mixité fonctionnelle, et notamment du logement ;

Considérant qu'il convient de réduire le périmètre de la ZAE des Trois moulins à sa réalité spatiale et programmatique qu'il y a lieu aussi de mieux optimiser, et pour ne pas compromettre la possibilité de développement à terme, dans le prolongement géographique de celle-ci, de programmes mixtes, avec notamment des logements ;

Il est proposé au Bureau Communautaire de modifier la délibération du Bureau Communautaire n°BC.2017.235 du 18 décembre 2017 en approuvant le nouveau périmètre de la ZAE des Trois Moulins tel que délimité dans le plan ci-après annexé.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE de modifier la délibération du Bureau Communautaire n°BC.2017.235 du 18 décembre 2017 en approuvant le nouveau périmètre de la ZAE des Trois Moulins tel que délimité dans le plan ci-après annexé.

AINSI FAIT ET DELIBERE
A ANTIBES LE 19 février 2018
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,


Jean LEONETTI



Réalisation: CASA SEUPT - Février 2018
Source: DGFIP 2017

ZAE Trois-Moulins - ANTIBES

0 100 m



Réalisation : CASA SEUPT - Février 2018
Source : Orthophoto 2014

ZAE Trois-Moulins - ANTIBES

0 100 m

AR réceptionné - Imprimer

Date de l'acte : 19/02/2018
Numéro : BC_2018_041
Nature : DE - Deliberations
Objet : Exercice de la compétence zones d'activités économiques (ZAE) - Modification du périmètre de la ZAE des Trois Moulins
Matière : 8.4 - Aménagement du territoire
Interlocuteur
Nom : LE GRATIET Véronique

Suivi des transactions**Accusé d'envoi**

Identifiant : knrJAOQ

Accusé de réception préfectureDate de réception : 20/02/2018
Identifiant : 006-240600585-20180219-BC_2018_041-DE**Acte reçu**Date : 19/02/2018
Numéro interne : BC_2018_041
Code nature : 1
Code matière 1 : 8
Code matière 2 : 4
Objet : Exercice de la compétence zones d'activités économiques (ZAE) - Modification du périmètre de la ZAE des Trois Moulins
Classification utilisée : 19/04/2017
Document : 99_DE-006-240600585-20180219-BC_2018_041-DE-1-1_1.PDF**Annexes**Nombre : 2
99_AU-006-240600585-20180219-BC_2018_041-DE-1-1_2.PDF
99_AU-006-240600585-20180219-BC_2018_041-DE-1-1_3.PDF

N